

La tension sociale retombe à “L’Avenir”

■ Le personnel des Éditions de L’Avenir a validé l’accord social conclu avec la direction.

A couteaux tirés depuis le 23 octobre et l’annonce d’un plan de restructuration prévoyant de sacrifier 25% des effectifs des Éditions de L’Avenir, la direction du groupe de presse wallon – contrôlé par le pôle public Publifin/Nethys – et les représentants du personnel ont fini par trouver un terrain d’entente sur le volet social de la restructuration. Et, à l’évidence, c’est Nethys qui a dû mettre de l’eau dans son vin pour obtenir l’assentiment syndical.

Dans la nuit de lundi à mardi, la direction et les représentants du personnel de L’Avenir étaient tombés d’accord sur un protocole “très fondamentalement amélioré” (dixit les syndicats). Un préaccord sur le volet social avait déjà été conclu la semaine dernière.

Soumis mercredi après-midi au vote du personnel, le protocole d’accord – qui va être transposé, à présent, dans une convention collective de travail – a reçu un soutien massif: 174 oui, 25 non, 7 abstentions et 1 nul.

Départs et recrutements

Que trouve-t-on dans le protocole d’accord? Voici, de façon succincte, ce qui a été communiqué par les syndicats:

- exclusion de tout

licenciement forcé;

- atténuation de l’impact de la restructuration pour tous les services (rédaction, support, commercial...)

en passant de l’intention initiale de licencier 60 emplois (ETP) à l’objectif de ne voir partir “que” 45 ETP;

- intention d’embaucher, dès 2019, de nouveaux profils pour compenser les départs “au fur et à mesure qu’ils surviendront dans chaque service”;

- garantie sur le volume de l’emploi pour les deux années à venir;

- conditions de départ “à notre sens acceptables” en RCC (prévisions) et de départs volontaires à 56 ans;

- plan d’investissement de 6,5 millions d’euros étalé sur les trois prochaines années;

- passage “imminent” du journal au format “1/2 berlinois”. En principe, cette réduction de format est prévue pour le 18 décembre lorsque L’Avenir passera des rotatives de Mediahuis à celles

de Rossel.

Concernant la rédaction, l’effectif devrait atteindre 134,34 ETP en 2019, soit une baisse de 31,74 ETP par rapport à la situation actuelle. “Mais la

baisse réelle sera réduite à 21,74 ETP car 10 recrutements sont également prévus”, dit-on côté syndical. Les premiers départs ne devraient pas intervenir avant le 1^{er} janvier. La nouvelle convention collective sera signée lundi, ce qui marquera la fin de la phase d’information dans le cadre de la loi Renault. La deuxième phase se penchera sur l’organisation de l’entreprise.

Reprise des auditions ce jeudi

Sur le plan plus politique du dossier, les auditions entamées le 8 novembre reprendront, ce jeudi à Bruxelles, en commission conjointe du Parlement de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant invité, Stéphane Moreau, patron de Nethys, ne sera pas présent. Les députés entendront Bernard Marchant (CEO de Rossel), ainsi que des représentants des télévisions locales, des syndicats et des rédactions des groupes de presse IPM et Rossel, et de l’Autorité belge de la concurrence.

P.-F.L.

L’accord social prévoit le licenciement de 45 équivalents temps plein, contre un objectif initial de 60 ETP.